

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 29 Subvention et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 54.000 euros est accordée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (ASTRE D05196 SIMPA 19603 / 2013_07573), dont le siège social est au 26 bis rue du Château Landon, 75010 Paris ;

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.